



Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale 2024

Guide du Référent du projet

Nous vous remercions pour votre participation à la mission exploratoire, visant à améliorer les connaissances pour réduire la mortalité périnatale.

Voici quelques informations et documents qui vous seront nécessaires pour mener à bien l'analyse des IMG et morts in-utéro ≥ 36 sa, et les décès néonataux d'une gestation ≥ 36 sa survenant avant le 7^{ème} jour de vie dans votre maternité :

1. Missions Référent-e de l'enquête
2. Guide d'information des parents endeuillés
3. Tableau d'anonymisation des cas
4. Documents à adresser

Ces informations sont aussi disponibles sur la [page dédiée du site internet de la STARAQS](#).

Vos contacts si besoin :

Réseau périnatal : Isabelle HAMANT sagefemme@perinatifsud.fr

STARAQS : Hanna CHAS

h.chas@staraqs.com

ARS : Dr Catherine CRENN-HEBERT

catherine.crenn-hebert@ars.sante.fr





Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale 2024

1. Missions Référent-e de l'enquête

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez en tant que référent du projet, à l'analyse des causes des décès périnataux > 36sa (MIU, décès néonataux avant 7 jours de vie, IMG) dans votre maternité.

Voici quelques informations essentielles pour faciliter la conduite du projet dans votre établissement à l'aide de votre indispensable pilotage interne.

Vous vous invitons à :

- Communiquer le projet dans votre établissement auprès des instances (CME, instance gestion des risques, etc.), de la gouvernance et aux services / pôles concernés.
- Organiser le circuit d'identification des cas et vérifier l'exhaustivité du recueil des cas en lien avec le DIM.
- En cas de plusieurs Référents, coordonner la saisie des données des cas sur la plateforme, l'accès de chacun étant personnel ne peut se partager.
- Organiser les modalités d'information des parents au sujet de l'enquête et sa traçabilité dans le dossier patient, éventuellement à l'aide du document « Guide d'information des parents / représentants des parents endeuillés »
- Pour chaque cas :
 - o Anonymiser le cas sur votre tableau de correspondance à l'aide du document « Anonymisation des cas »
 - o Saisir les données du cas sur la plateforme dédiée.
 - o Adresser les documents du dossier sur la messagerie (sécurisée staraqs@protonmail.com), selon le document « Liste des documents à adresser »
 - o Convier les professionnels à la RMM organisée par le Réseau périnatal et la STARAQS et participer à la RMM
 - o Valider le CR de la RMM rédigé par la STARAQS, en lien avec les professionnels concernés
 - o Selon la décision en RMM, déclarer le décès sur le portail national de signalement

A l'issue de cette année de projet expérimental, nous serons heureux de vous adresser son rapport.





Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale 2024

2. Guide d'information des parents / représentants des parents endeuillés

Afin de vous aider à informer les parents de cette étude, voici quelques phrases qui peuvent vous aider :

Que votre enfant ait vécu quelques jours ou quelques heures ou que sa vie se soit arrêtée avant même d'avoir vu le jour, son décès est l'une des épreuves les plus difficiles que vous puissiez traverser.

Nous, toute l'équipe de la maternité et/ou de réanimation néonatale, Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Structure Régionale d'Appui à la Qualité et à la Sécurité des Soins et Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité Périnat IF Sud, nous vous présentons nos plus sincères condoléances et tout notre soutien.

Après la naissance, différents examens complémentaires peuvent vous être proposés dans le respect du corps de votre enfant, l'objectif étant de rassembler un maximum d'éléments permettant d'aider à trouver une explication éventuelle. Certains examens sont minutieux et prennent du temps. Les résultats vous seront alors rendus lors d'une prochaine consultation (dans un délai de 3 mois maximum). Mais, malgré les avancées de la médecine, le décès reste souvent inexplicable.

Pour soutenir le travail de compréhension des causes du décès, nous nous mobilisons dans une enquête régionale et nationale. Nous allons étudier les circonstances du décès avec tous les professionnels qui ont pris en charge votre enfant dès la grossesse.

Nous allons ainsi mettre en œuvre tous les moyens pour rechercher la cause du décès de votre enfant.

C'est pourquoi, nous vous informons de cette démarche de compréhension.





Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale 2024

3. Tableau d'anonymisation des cas

Maternité :

	Date de l'évènement	Mort-né (Mort in-utéro ou per-partum) ou IMG ≥ 36sa			Décès néonatal ≥ 36sa ; < 7 jours de vie			Anonymisation 3 premières lettres du nom + 3 premières lettres du prénom
		Identité de la mère			Identité du nouveau-né			
		Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de naissance	
Ex 1	01/01/2024	DUPONT	Marie	01/02/1995				DUPMAR
Ex 2	05/01/2024				MARTIN	Richard	02/01/2024	MARRIC
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								





Amélioration des connaissances et réduction de la mortalité périnatale 2024

4. Documents à adresser

Nous vous remercions d'adresser les documents correspondants au moins 15 jours avant la date prévue de la RMM, à staraqs@protonmail.com

Pour une mort in-utéro et un décès néonatal : le dossier maternel :

- Comptes-rendus de consultations prénatales, y compris en urgence
- CRH – CRO maternel
- Partogramme et RCF

Pour les décès néonataux, en plus des documents du dossier maternel cité ci-dessus :

- CRH néonatal
- Document traçant la prise en charge horodatée de la réanimation néonatale

